



Ma Communauté
de Communes

CONVENTION DE PRÊT DE Gobelets Réutilisables

Afin de diminuer la quantité de déchets produits lors de votre événement, la Communauté de Communes Aunis Sud de Surgères et CYCLAD vous proposent de supprimer les verres en plastique jetables traditionnellement utilisés, et d'utiliser des gobelets réutilisables et lavables sur votre site.

Il a été convenu que la Communauté de Communes Aunis Sud de Surgères, siégeant au 45 avenue Martin Luther King 17700 Surgères, met à disposition pour :

Nom de la structure : _____

Nom du responsable : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Courriel : _____

RETRAIT

Les gobelets sont retirés directement auprès de la Communauté de Communes Aunis Sud, propres, secs et conditionnés le _____.

Quantité retirée : _____ gobelets

RETOUR

Les gobelets seront restitués au plus tard le _____ à la Communauté de Communes Aunis Sud dans leur conditionnement d'origine, ils seront propres et essuyés.

Toute dégradation, ou non restitution selon les modalités définies ci-dessus, constatée sera facturée au contractant sur la base de 1 € l'unité, selon le règlement approuvé par le Conseil Communautaire.

Le transport est sous l'entière responsabilité de l'emprunteur. Il prend à sa charge le gardiennage et la conservation des verres jusqu'à leur restitution.

Quantité restituée : _____ gobelets

Fait à Surgères, en 2 exemplaires

Le _____

Communauté de Communes Aunis-Sud,

L'emprunteur,